



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences



## Grand Prix Inria – Académie des sciences Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur

### APPEL A NOMINATION 2016

Inria et l'Académie des sciences décerneront les trois prix suivants d'un montant total de 65 000 € :

- Le **Grand Prix Inria – Académie des sciences**, d'un montant de 25 000 €, récompense un scientifique ou un ensemble de scientifiques ou une équipe de recherche ayant contribué de manière exceptionnelle au champ des sciences informatiques et mathématiques. Ces personnes doivent exercer leur activité dans le cadre d'un établissement français, **sans condition de nationalité ou d'affiliation**.
- Le **Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes** d'un montant de 20 000 €, décerné conjointement par l'Académie des sciences, Dassault Systèmes et Inria, récompense un scientifique ou un ensemble de scientifiques ou une équipe de recherche ayant été particulièrement actif dans le domaine du transfert et de l'innovation dans le champ des sciences informatiques et mathématiques. Ces personnes doivent exercer leur activité dans le cadre d'un établissement français, **sans condition de nationalité ou d'affiliation**.
- Le **Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur**, d'un montant de 20 000 €, décerné conjointement par l'Académie des sciences et Inria, récompense **un scientifique de moins de quarante ans (néanmoins le délai peut être allongé d'un an par enfant)**, de toute nationalité et affiliation, exerçant son activité dans le cadre d'un établissement français, et ayant contribué de manière majeure par ses activités de recherche, de transfert ou d'innovation au champ des sciences informatiques et mathématiques.

### Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un responsable d'équipe-projet, un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la nomination. **Les candidatures directes ne sont pas recevables.**

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de nomination,
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur la personne nommée (1 page).  
***Cette lettre doit être envoyée directement et confidentiellement à l'Académie.***
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum),
- 4) les principaux résultats scientifiques de la personne nommée (2 pages maximum),
- 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page).

Un dossier de nomination à l'un des trois prix cités ci-dessus reste valable pendant 3 ans. Ce dossier peut être actualisé par le candidat.

## Dépôt des candidatures

Les dossiers de nomination sont à adresser par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à l'adresse suivante : [dalila.hebbadj@academie-sciences.fr](mailto:dalila.hebbadj@academie-sciences.fr) et [sandrine.chermet@academie-sciences.fr](mailto:sandrine.chermet@academie-sciences.fr)

Les dossiers seront pris officiellement en considération lorsque vous aurez reçu un accusé de réception.

Date limite de dépôt des dossiers de nomination à l'Académie des sciences :  
**Jeudi 21 avril 2016 à 12 heures**

\*\*\*\*\*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :  
Sandrine CHERMET - 01.44.41.43.94 - [sandrine.chermet@academie-sciences.fr](mailto:sandrine.chermet@academie-sciences.fr)  
Académie des sciences – Directeur du Service des Séances et des Prix  
ou Dalila HEBBADJ – 01.44.41.45.76 – [dalila.hebbadj@academie-sciences.fr](mailto:dalila.hebbadj@academie-sciences.fr)  
Académie des sciences – Adjointe au Directeur du Service des Séances et des Prix

François SILLION – 04.76.61.53.14 – [dgds@inria.fr](mailto:dgds@inria.fr)  
Inria – Directeur général délégué à la science